

**DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT
POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION D'ART EN PLEIN AIR**

Adm N° 2024 - 92

Le Maire de MOISSAC,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la volonté de la Ville d'organiser une exposition d'œuvres d'art en plein air pendant la saison estivale 2024,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer un contrat pour l' « exposition d'œuvres d'art en plein air » durant les soirées « des Journées du Patrimoine »:

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
18 juillet au 19 août 2024	Atelier Prouchet-Dalla Costa	3 165 € TTC	Rues et places de Moissac 82200	Service culturel

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 28 mai 2024



Romain LOPEZ